

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 mars 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit mars à 19h, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Le Plessis Brion, sur la convocation de Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Maire, adressée aux conseillers municipaux le 22/03/2017.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Appel
- 2- Désignation d'un secrétaire de séance
- 3- Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28/02/2017
- 4- Approbation du compte administratif 2016 de la commune
- 5- Approbation du compte administratif assainissement 2016
- 6- Approbation du compte administratif eau 2016
- 7- Approbation du compte de gestion communal 2016
- 8- Approbation du compte de gestion assainissement 2016
- 9- Approbation du compte de gestion eau 2016
- 10- Affectation du résultat 2016 de la commune
- 11- Affectation du résultat 2016 du service assainissement
- 12- Affectation du résultat 2016 du service eau
- 13- Examen des subventions aux associations
- 14- Vote des taux communaux
- 15- Adoption du Budget primitif communal 2017
- 16- Adoption du Budget primitif assainissement 2017
- 17- Adoption du Budget primitif eau 2017
- 18- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la sécurité des écoles et du périscolaire
- 19- Avis sur la demande d'exploitation par la société Lafarge Granulats France d'une carrière alluvionnaire à Choisy-au-Bac faisant l'objet d'une enquête publique en cours
- 20- Questions diverses

**Appel**

**Mr DAMIEN** procède à l'appel :

**Etaient présents**

Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Monsieur Philippe VAN DE SYPE, Madame Françoise DACQUIN, Monsieur François SELLIER, Monsieur Michel DÉCHAUX, Monsieur Gérard CHARPENTIER, Madame Liliane BRUNEL, Monsieur Sébastien CHOQUET, Madame Céline HUTCHINSON (arrivée à 19h10),

**Etaient absents représentés**

Madame Françoise CORTES (pouvoir à Monsieur Philippe VAN DE SYPE), Monsieur Jean-Pierre CAUDRON (pouvoir à Monsieur Michel DÉCHAUX),

**Etaient absents**

Madame Julie SANZEY, Madame Mireille MOENS, Monsieur Laurent LESUR, Madame Valérie LAPIERRE

Assistait à la séance en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Sandrine CLERGET, Rédacteur.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal présents d'avoir répondu à la convocation.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur François SELLIER est désigné secrétaire de séance.

### 2017-14 Approbation du compte rendu et du procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 28/02/2017

L'ensemble du Conseil Municipal a reçu le compte rendu et le procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 28/02/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte rendu des délibérations et le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28/02/2017.

### 2017-15 Approbation du compte administratif 2016 de la commune

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote. Monsieur Michel DÉCHAUX doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée et fait lecture du Compte administratif communal 2016 qui est crédité d'un excédent de clôture de 485 390.78€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	383 826.56€
	Recettes	541 291.59€
	<b>Solde</b>	<b>+157 465.03€</b>
*Fonctionnement	Dépenses	792 516.61€
	Recettes	1 120 442.36€
	<b>Solde</b>	<b>+ 327 925.75€</b>
<b>*Solde</b>	Dépense	<b>1 176 343.17€</b>
	Recettes	<b>1 661 733.95€</b>
	<b>Solde positif</b>	<b>+485 390.78€</b>

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 10 voix pour), le compte administratif communal 2016 faisant ressortir un excédent global de 485 390.78€.

### 2017-16 Approbation du compte administratif assainissement 2016

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote. Monsieur Michel DÉCHAUX doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée et fait lecture du Compte administratif assainissement 2016 qui est crédité d'un excédent de clôture de 407 208.23€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	55 587.25€
	Recettes	330 809.10€
	<b>Solde</b>	<b>+275 221.85€</b>
*Fonctionnement	Dépenses	13 945.63€
	Recettes	145 932.01€
	<b>Solde</b>	<b>+ 131 986.38€</b>
<b>*Solde</b>	Dépense	<b>69 532.88 €</b>
	Recettes	<b>476 741.11 €</b>
	<b>Solde positif</b>	<b>+407 208.23 €</b>

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 10 voix pour), le compte administratif assainissement 2016 faisant ressortir un excédent global de 407 208.23€.

## 2017-17 Approbation du compte administratif eau 2016

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote. Monsieur Michel DÉCHAUX doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée et fait lecture du Compte administratif eau 2016 qui est crédité d'un excédent de clôture de 85 511.55€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	305 946.42€
	Recettes	349 794.76€
	<b>Solde</b>	<b>+43 848.34€</b>

*Fonctionnement	Dépenses	6 680.00€
	Recettes	48 343.21€
	<b>Solde</b>	<b>+ 41 663.21€</b>

<b>*Solde</b>	Dépense	<b>312 626.42 €</b>
	Recettes	<b>398 137.97 €</b>
	<b>Solde positif</b>	<b>+ 85 511.55 €</b>

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 10 voix pour), le compte administratif eau 2016 faisant ressortir un excédent global de 85 511.55€.

## 2017-18 Approbation du compte de gestion communal 2016

Le Compte administratif de l'exercice 2016 de la commune laisse apparaître un excédent global de clôture de 485 390.78€ réparti comme suit :

*Investissement	+157 465.03€
*Fonctionnement	+327 925.75€
*Solde	+485 390.78€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2016 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés soit à 11 voix pour :

- d'approuver le compte de gestion communal 2016 présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2016 pour le budget communal, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

## 2017-19 Approbation du compte de gestion assainissement 2016

Le Compte administratif de l'exercice 2016 du service assainissement laisse apparaître un excédent global de clôture de 407 208.23€ réparti comme suit :

*Investissement	+275 221.85€
*Fonctionnement	+131 986.38€
*Solde	+407 208.23€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2016 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés soit à 11 voix pour :

- d'approuver le compte de gestion assainissement 2016 présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2016 pour le budget assainissement, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

### **2017-20 Approbation du compte de gestion eau 2016**

Le Compte administratif de l'exercice 2016 du service eau laisse apparaître un excédent global de clôture de 85511.55€ réparti comme suit :

*Investissement	+43 848.34€
*Fonctionnement	+41 663.21€
*Solde	+85 511.55€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2016 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés soit à 11 voix pour :

- d'approuver le compte de gestion eau 2016 présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2016 pour le budget assainissement, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

### **2017-21 Affectation du résultat 2016 de la commune**

Le compte administratif communal 2016 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 327 925.75€. Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 157 465.03€, Considérant l'obligation de couvrir le déficit d'investissement s'il y en a un ou de mettre en réserve pour pallier aux dépenses d'investissement au compte 1068, Considérant le fait qu'il n'y a pas de déficit d'investissement mais des dépenses d'investissement pour l'année 2017 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 11 voix pour, d'affecter au budget communal 2017 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 pour 70 000€
- Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement pour 157 465.03€ arrondi à 157 465€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 257 925.75€ arrondi à 257 925€.

### **2017-22 Affectation du résultat 2016 du service assainissement**

Le compte administratif assainissement 2016 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 131 986.38€. Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 275 221.85€, Considérant l'obligation de couvrir le déficit d'investissement s'il y en a un ou de mettre en réserve pour pallier aux dépenses d'investissement au compte 1068, Considérant le fait qu'il n'y a pas de déficit d'investissement mais des dépenses d'investissement pour l'année 2017 :

'Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 11 voix pour, d'affecter au budget assainissement 2017 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 pour 50 000€
- Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement pour 275 221.85€ arrondi à 275 221€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 81 986.38€ arrondi à 81 986€.

### **2017-23 Affectation du résultat 2016 du service eau**

Le compte administratif eau 2016 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 41 663.21€.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 43 848.34€,

Considérant l'obligation de couvrir le déficit d'investissement s'il y en a un ou de mettre en réserve pour pallier aux dépenses d'investissement au compte 1068,

Considérant le fait qu'il n'y a pas de déficit d'investissement mais des dépenses d'investissement pour l'année 2017 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 11 voix pour, d'affecter au budget eau 2017 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement pour 43 848.34€ arrondi à 43 848€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 41 663.21€ arrondi à 41 663€.

### **2017-24 Examen des subventions aux associations**

Il est entendu que les élus membres du bureau d'une des associations présentes sur la liste ne participent pas au vote des subventions les concernant,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la liste des subventions aux différentes associations selon le tableau ci-joint pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2017 selon le tableau ci-joint.

### **2017-25 Vote des taux communaux 2017**

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 étaient fixés de la façon suivante :

Taxe d'habitation :	16.31%
Taxe foncière sur le bâti :	19.64%
Taxe foncière sur le non bâti :	49.94%
Cotisation foncière des entreprises :	21.60%

Compte tenu de l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 de la Direction Départementale des Finances Publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 11 voix pour, de maintenir les taux de 2016 en 2017 comme suit :

Taxe d'habitation :	16.31%
Taxe foncière sur le bâti :	19.64%
Taxe foncière sur le non bâti :	49.94%
Cotisation foncière des entreprises :	21.60%

### **2017-26 Adoption du budget primitif communal 2017**

Vu l'avis de la commission finances du 23/03/2017,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, vote, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, à l'unanimité des membres présents et représentés soit à 11 voix pour, le budget primitif communal 2017 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

\*Pour la section de fonctionnement : 1 027 284.00€

\*Pour la section d'investissement : 355 117.00€

### **2017-27 Adoption du budget primitif assainissement 2017**

Vu l'avis de la commission finances du 23/03/2017,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, vote, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, à l'unanimité des membres présents et représentés soit à 11 voix pour, le budget primitif assainissement 2017 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

\*Pour la section de fonctionnement : 174 100.00€

\*Pour la section d'investissement : 1 725 262.00€

### **2017-28 Adoption du budget primitif eau 2017**

Vu l'avis de la commission finances du 23/03/2017,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, vote, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, à l'unanimité des membres présents et représentés soit à 11 voix pour, le budget primitif eau 2017 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

\*Pour la section de fonctionnement : 68 429.00€

\*Pour la section d'investissement : 99 696.00€

### **2017-29 Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la sécurité des écoles et du périscolaire**

Vu le projet de la commune de sécurisation des écoles compte tenu du plan Vigipirate renforcé de l'Etat,

Vu les demandes de subvention déjà formulées pour financer en partie le projet de travaux de sécurisation des écoles,

Vu les aides et subventions proposées par l'Etat au titre de la DETR,

Vu les subventions croisées possibles avec le Conseil Départemental de l'Oise,

Considérant le besoin de financement du projet de sécurisation des écoles et du périscolaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention à hauteur de 40%, taux en vigueur pour 2017, au titre de la DETR pour financer en partie ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés soit à 11 voix pour :

- D'approuver la contexture du projet tel qu'il est présenté ci-dessus,
- De demander une subvention à l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40% (taux en vigueur en 2017) du montant estimé HT des travaux, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette demande de subvention croisée.

**2017-30 Avis sur la demande d'exploitation par la société Lafarge Granulats France d'une carrière alluvionnaire à Choisy-au-Bac faisant l'objet d'une enquête publique en cours**

Vu le courrier de la Préfecture du 08/02/2017 concernant la demande d'exploitation présentée par la société Lafarge Granulats France d'une carrière alluvionnaire à Choisy-au-Bac,  
Vu l'arrêté du Préfet de l'Oise du 06/02/2017 ordonnant une enquête publique sur la demande présentée par la société Lafarge Granulats France en vue d'exploiter une carrière alluvionnaire à Choisy-au-Bac,  
Vu l'avis de l'autorité environnementale,  
Vu l'enquête publique à ce sujet en cours depuis le 03/03/2017 d'une durée d'un mois lors de laquelle les communes concernées sont amenées à se prononcer sur l'affaire,  
Vu l'emplacement du projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés soit à 11 voix pour, d'émettre un avis favorable sur la demande d'exploitation par la société Lafarge Granulats France d'une carrière alluvionnaire à Choisy-au-Bac selon le projet présenté et les documents reçus par la Préfecture de l'Oise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

---

DELIBERATIONS VISEES PAR LA SOUS-PREFECTURE LE 31/03/2017

---



Le Maire,

Jean-Pierre DAMIEN